

TITRE PROFESSIONNEL

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE

NIVEAU OBTENU : Niveau 6 (BAC+3)

LE MÉTIER

Le responsable d'établissement touristique gère une structure qui propose des séjours d'au moins une nuit, avec un hébergement et des services associés. Le responsable d'établissement touristique organise l'accueil des clients et gère les services d'hébergement, de réception, d'animation et/ou d'entretien-maintenance.

Le responsable d'établissement touristique a une vision globale de l'ensemble de son établissement. Il travaille la partie commerciale & Marketing, RH, financière et opérationnelle.

Les postes de responsable peuvent être salarié ou gérant de son propre établissement.

LES EMPLOIS VISÉS

Directeur, Responsable de structure touristique, chef d'établissement, gérant d'entreprise, directeur adjoint d'établissement touristique, etc...

PRÉ-REQUIS

- Niveau scolaire : niveau 5 (BAC +2)
- Vous êtes à l'aise en anglais
- Vous êtes rigoureux, méthodique et autonome
- Vous souhaitez travailler dans le tourisme



Christophe MOUTAILLER
Référent de la formation

DURÉE

12 mois en ALTERNANCE
75% du temps en entreprise / 25% en formation

FINANCEMENT

ALTERNANCE
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

LIEU DE FORMATION

42 rue de la Gitonnière, 37 300 Joué-les-Tours - 02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com

TITRE PROFESSIONNEL

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE

MODULE 1 :

Piloter et optimiser les services d'un établissement touristique dans une démarche qualité

Organiser le service hébergement, réception, entretien et maintenance, animation et optimiser leurs fonctionnements.

MODULE 2 :

Manager le personnel d'un établissement touristique

Recruter & manager les équipes d'un établissement touristique en français et en anglais.

Assurer la gestion administrative des ressources humaines.

MODULE 3 :

Commercialiser les offres d'un établissement touristique avec une démarche multicanale

Développer et optimiser la commercialisation des offres d'un établissement touristique et promouvoir ses offres en français et en anglais.

MODULE 4 :

Assurer la gestion opérationnelle d'exploitation et prévoir les investissements d'un établissement touristique

Gérer le budget d'exploitation et sécuriser la rentabilité d'un établissement touristique.

Prévoir les investissements d'un établissement touristique et leur financement.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pour intégrer la formation un entretien doit avoir lieu avec le formateur référent.

L'objectif de cet entretien est d'échanger sur votre parcours et votre projet, vous présenter la formation en détail et vous aider à monter votre dossier de financement.

LE DÉLAI

En fonction du financement le délai change :

- Vous êtes salarié(e) pour un financement avec transition pro le dossier doit être présenté 4 mois avant le début de la formation.
- Vous êtes demandeur d'emploi, le dossier doit être présenté 21 jours avant le début de la formation.
- Pour de l'alternance ou du CPF et du financement personnel le délai peut être très court !

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS ET D'EXAMENS

L'évaluation est composée de :

- Une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - Un dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - Les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - Un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.
-